

leur et l'avocat des insignes faussetés (ce sont les expressions mêmes de M. Guizot) qu'en dehors de la chambre l'intrigue et la haine essaient depuis un mois de semer dans le pays. Non, pas un ! car M. le duc de Valmy n'a pris la parole que pour justifier la Restauration. Il n'était pas question de la Restauration. Que la Restauration n'ait jamais pris l'engagement ou de rendre Alger après l'avoir conquis avec le sang de la France, ou de soumettre à l'arbitrage de l'Europe l'étendue de nos droits sur une terre achetée encore une fois avec le sang de la France, et de la France seule, nous le voulons bien ! La révolution de juillet n'est pas le moins du monde intéressée à ajouter cette honte aux fautes de la Restauration. Ce sera une fausseté, une calomnie de plus à signaler dans les lettres que le parti légitimiste est si fier d'avoir fait imprimer et dont il détruit lui-même l'authenticité en justifiant la Restauration.

C'est pourtant au discours de M. de Valmy que s'est bornée dans la chambre toute la réponse des partis éneigiquement provoqués par M. Guizot. M. Berryer, qui depuis trois jours arrivait le premier à la chambre et en sortait le dernier, n'a pas pris la parole. Devant la justice on n'a pas pu ou on n'a pas osé produire ces prétendus originaux des fausses lettres ; devant la chambre personne n'a voulu se charger de soutenir, ne fût-ce que la vraisemblance ou la bonne foi de ce que M. Guizot venait de qualifier d'insignes faussetés !

S'il était permis d'admettre que les factions eussent des organes et des complices parmi des députés qui ont tous juré obéissance à la charte et fidélité au roi, nous dirions que ces organes des factions ont lâché pied devant l'éclatante publicité de la tribune ; que ce qu'ils font dire au pays par la presse ils n'ont pas eu le courage de le lui dire eux-mêmes ; qu'ils ont craint que dans un débat contradictoire la calomnie ne leur échappât des mains, et qu'ils ont mieux aimé se réserver, en se taisant, la dernière et triste ressource d'interpréter après coup leur silence comme ils pourront. Nous aimons mille fois mieux croire que c'est un hommage qu'ils ont rendu à la vérité.

La précision et l'énergie des paroles de M. Guizot aura porté dans leur âme une conviction à laquelle les honnêtes gens ne résistent pas. Ils auront senti qu'ils ne gagneraient, à défendre d'évidentes calomnies, que l'odieux de se les approprier. De quelque manière, au surplus, qu'on explique le fait, nous le constatons. On nous a souvent annoncé des interpellations, depuis qu'on fait tant de bruit des fausses lettres ; les journaux légitimistes et républicains ont cherché partout un député pour se charger des interpellations ; le ministère attendait pour répondre ; les interpellations ne sont pas venues. Il a fallu que le ministère lui-même, chose étrange ! se chargât de porter la question devant la chambre ?

Aujourd'hui enfin, au dernier jour, au dernier moment de la session, le ministère a jeté le gant ; personne ne l'a relevé ! On a entendu sortir de la bouche de M. Guizot des mots de calomnie et d'insignes faussetés ; on n'a rien dit ! le combat était loyalement offert, on l'a refusé ! M. Guizot n'a pas laissé à la mauvaise foi le moindre prétexte d'équivoquer ; il a déclaré solennellement, devant les puissances étrangères comme devant la France, qu'à aucune époque, depuis dix ans, sous aucune forme, par l'organe d'aucun des grands pouvoirs de l'état, la promesse n'avait été faite, l'engagement n'avait été pris de renoncer à la moindre partie de nos droits et de notre souveraineté sur Alger, ou plutôt que le seul engagement qu'on eût pris était celui de garder notre conquête.

Cette déclaration a été reçue au milieu des applaudissemens de la majorité ; la minorité, s'il y a eu une minorité dans cette question, a accepté au moins par son silence les paroles de M. Guizot. Encore une fois, nous le constatons ! M. de Valmy a eu la parole ; il ne tenait qu'à M. Berryer de la demander et de l'obtenir ; la chambre était nombreuse, animée, toute pleine de l'attente d'un grand débat ; le ministère avait ouvert lui-même la discussion ; il ne s'agissait pas de prendre l'initiative ; il ne s'agissait que de répondre ; le ministère n'était pas interpellé, il allait au-devant des interpellations ; le calomnie seul a parlé, les calomnieurs se sont tus, ou personne au moins n'a parlé pour eux !

Nous n'espérons pas, pour cela, que les factions s'avouent vaincus ; non ! après s'être retranché dans sa bonne foi devant les jurés, on soutient bien l'authenticité des lettres qu'on n'a pas même fait voir à la justice ! Le démenti de M. Guizot, quelque clair, quelque positif qu'il ait été, ne convaincra pas ceux qui ne veulent pas être convaincus. Le silence gardé devant ces démentis sera expliqué de mille manières, excepté de la seule qui soit vraie, l'impossibilité de répondre. Mais ce n'est pas pour les partis que nous avons demandé des explications, c'est pour la France, et celles de M. Guizot satisferont pleinement la conscience publique. Nous sommes heureux d'avoir à les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

(Journal des Débats.)

Du 29. — L'ambassadeur du roi à Constantinople a reçu du ministre des affaires étrangères de S. H. le sultan Abdul-Medjid,

la notification du blocus des côtes de l'île de Crète, à l'exception des principales échelles qui sont la Canée, la Sude, Rethimo et Candie. Cette notification, datée le 26 safer 1257 (18 avril 1841), porte que le blocus commencera le 15 mai. Elle se termine ainsi :

« Nous remettons la présente note officielle à Votre Excellence, comme nous en donnons une semblable à MM. les représentants des autres cours, afin qu'elle soit informée de cette mesure dès maintenant, et qu'elle veuille bien en faire part au consul de France, ainsi qu'aux capitaines des navires marchands, en les prévenant que, s'ils vont ailleurs qu'aux susdites échelles, les lois du blocus, suivies chez toutes les nations, seront exécutées à leur égard.

(Moniteur.)

— Dans la séance de la chambre des communes du 27, sir R. Peel a fait la motion qu'il avait annoncée, et a proposé à la chambre de déclarer que les ministres avaient perdu la confiance des communes. Sir Robert Peel a rappelé divers précédens parlementaires qui devaient servir d'exemple et d'enseignement pour l'administration présente, depuis la retraite de sir Robert Walpole, en 1741, jusqu'à sa propre démission en 1835. Nous n'avons encore reçu que le commencement de ce discours, que nous nous réservons d'apprécier quand nous en aurons le texte complet. On croyait que le débat ne se terminerait pas jeudi.

(Journal des Débats.)

— La cour des pairs a rendu ce soir, à sept heures, son arrêt dans l'affaire Darmès.

Considère a été renvoyé de l'accusation.

L'accusé Duclos a été renvoyé devant les juges ordinaires.

L'accusé Darmès a été condamné à la peine des parricides.

#### NOUVELLES DE L'ALGÉRIE.

Le *Toulonnais* du 23, contient une lettre d'Alger du 16, dans laquelle se trouvent les lignes suivantes :

« Il n'est malheureusement que trop certain aujourd'hui que trois officiers-généraux vont quitter l'Afrique. Ce sont les maréchaux-de-camp Duvivier, de Tarlé, de Changarnier ; celui-ci achèvera la campagne. Le motif de la retraite de ces généraux est fort honorable pour eux ; ils ne partageaient point, dit-on, les projets du gouverneur-général, et imputaient les funestes mesures de prévoyance ordonnées par le chef de la colonie.

» Le départ de MM. Duvivier et Changarnier coûtera beaucoup de sang à l'armée et beaucoup de larmes aux colons. Tous les officiers de mérite désertent à leur tour cette terre fatale. »

— Voici quelques faits relatifs à l'échange des prisonniers qu'on ne lira pas sans intérêt :

Le 16 mai, à sept heures du matin, les prisonniers arabes ont été dirigés sur Blidah ; on a placé les femmes et les enfans sur les voitures ; deux femmes malades restent seules à l'hôpital et l'on a fait constater cette circonstance par leur compagnons de captivité afin qu'ils puissent en rendre compte à l'émir. Parmi les femmes, faites prisonnières dernièrement, l'une surtout est fort belle, une négresse qui paraît être sa domestique est arrivée avec elle. La jolie prisonnière arabe qui, couverte d'un bournous noir se tenait couchée sur sa mule à son arrivée sur la place d'Alger, est blessée d'une balle à la cuisse : elle excite le plus vif intérêt chez les hommes et la sympathie la plus romanesque chez les femmes.

On a fait de sa vie un petit roman que la nature des Arabes rend assez probable ; elle était, dit-on, l'épouse du marabout de la tribu que, le 5 de ce mois, nos troupes pillèrent et mirent à feu et à sang ; son mari fut blessé mortellement, et son père fit les plus grands efforts pour l'empêcher de tomber entre les mains des Français ; mais ce fut en vain, car lui-même périt dans cette lutte.

Alors le frère de lait de la malheureuse qui jusqu'alors avait combattu pour elle, voyant l'impossibilité de la sauver, voulut du moins nous la ravir et tira sur elle un coup de fusil presque à bout portant ; par un hasard heureux, la balle n'a traversé que la cuisse, et la belle fille des montagnes est devenue par ce fait la conquête du vainqueur.

Mgr l'évêque est parti avec les prisonniers ; on a mis dans sa voiture sa crose et sa mitre ; il est accompagné d'un interprète. Le gouverneur-général s'était formellement refusé à se mêler de l'échange des prisonniers, et il est parti sans donner aucun ordre, à cet égard. Aussi, aucun officier-général n'assistera-t-il à cette opération qui est laissée tout à fait aux soins de l'évêque.

Nous mettons en liberté en tout 130 Arabes, parmi lesquels 48 femmes, 39 enfans et 43 hommes. Cent ont été faits prisonniers par le général Bugeaud, et 20 hommes, 6 femmes et 4 enfans ont été capturés avant l'expédition. Les maraudeurs ne sont pas compris dans le nombre ; en conséquence, le bruit qu'on avait répandu qu'Abd-el-Kader exigeait la remise des indigènes envoyés aux galères est sans fondement. Chacun des prisonniers a reçu en quittant la Casaubah, du pain, deux foulards et une chemise. On assure que de son côté l'émir nous renvoie nos compatriotes revêtus